

Initiatives ministérielles

toutes les autres raisons que j'ai énoncées aujourd'hui que j'espère sincèrement que tous les députés rejeteront ce projet de loi.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-113. Je regrette que mon collègue, le porte-parole de mon parti en matière de chômage, ne puisse prendre part au débat, puisqu'il a dû se rendre dans sa circonscription pour y recevoir l'investiture. Nous avons fait appel à la coopération du gouvernement pour lui permettre de voter en reportant le vote à demain, mais cela n'a pas été possible.

J'interviens donc à sa place. Je commencerai par dire que je trouve intéressant de constater que ce ne sont pas tous les employeurs canadiens qui approuvent la position du gouvernement. Je me reporterai à cet égard au *Ottawa Citizen* du mercredi 22 janvier 1992. C'était il y a plus d'un an.

Matthew Barrett, président et directeur général de la Banque de Montréal, a prononcé un discours lors de l'assemblée générale annuelle de son entreprise. M. Barrett disait notamment: «Une économie en transition présente un côté sombre. Bâtir une économie nouvelle constituera un processus pénible pour beaucoup de Canadiens. Le plus pénible sera surtout ressenti par les milliers de Canadiens dont les emplois disparaîtront. Nous avons maintenant un million et demi de chômeurs. Cela représente une tragédie humaine aux proportions énormes. Cela cause du chagrin et de la discorde chez le chômeur et sa famille, et c'est injuste. Une minorité sans reproche paie le coût d'une restructuration dont tous les Canadiens finiront par bénéficier.»

Il ajoutait: «Nous ne pouvons pas traiter les chômeurs comme de la chair à canon dans nos batailles économiques. Ce serait cruel et ce serait également peu économique, puisque chaque chômeur canadien représente un actif non réalisé.»

Qu'a fait le gouvernement après le 22 janvier 1992? Il s'est empressé d'utiliser les chômeurs comme chair à canon pour les politiques en faillite des conservateurs et des libéraux.

• (1640)

Un certain nombre de mes électeurs me demandent, quand je les rencontre dans ma circonscription, si le projet de loi C-113 est aussi mauvais qu'on le dit. Je me suis attablée avec eux pour discuter du contenu du projet de loi, comme nous en avons entendu discuter ici aujourd'hui.

Les organismes de lutte contre la pauvreté disent que le projet de loi C-113 poussera plus de gens au-dessous du seuil de la pauvreté, et par une coïncidence vraiment extraordinaire, la députée de Don Valley-Nord, qui pré-

side le sous-comité de la pauvreté, veut abaisser le seuil de la pauvreté au Canada.

Le projet de loi C-113 minera davantage les normes de travail canadiennes. Cette critique vient du monde syndical canadien. Il aggravera la discrimination. Cela vient des organismes de défense des droits de la personne au Canada. Le projet de loi C-113 permettra à davantage d'employeurs de se livrer impunément à du harcèlement sexuel. Cette critique vient des organismes féminins canadiens.

Le projet de loi C-113 permettra au gouvernement fédéral de se décharger des programmes sociaux sur le dos des provinces, et cela vient des gouvernements provinciaux. Il fera augmenter le coût du transport du grain et causera du tort aux agriculteurs. Cette critique vient évidemment des organismes agricoles. Le projet de loi C-113 menace la santé et la sécurité au travail, et cela vient d'un certain nombre de comités de santé et sécurité. Le projet de loi C-113 fait disparaître la négociation collective pour les fonctionnaires fédéraux, et cela vient des travailleurs du secteur public au niveau fédéral.

En réponse à ceux qui m'ont demandé ce que je pensais du projet de loi C-113, j'ai essayé de leur faire comprendre que si cette mesure ne présentait aucun danger pour les travailleurs canadiens, on n'aurait pas assisté à une telle levée de boucliers d'un bout à l'autre du pays. Des milliers de manifestants, ils étaient 50 000 ou 40 000 je crois, ne se seraient pas réunis à Montréal, par un froid sibérien, pour exprimer au gouvernement leur mécontentement au sujet de ce projet de loi.

De retour à la Chambre des communes, le gouvernement a retiré le projet de loi C-105, l'a révisé et l'a représenté sous un nouveau numéro, le C-113. Le projet de loi était le même, à part quelques changements superficiels apportés à la partie portant sur l'assurance-chômage, qui visaient notamment à ajouter de nouveaux motifs valables et à protéger la vie privée des victimes de harcèlement sexuel, et une disposition sur le témoignage des travailleurs congédiés.

Les traitements des fonctionnaires restent gelés pour deux ans, sans égard pour le processus de négociation collective. Les frais de transport des céréales augmentent toujours, même si la plupart des agriculteurs traversent une période difficile. En fait, le projet de loi C-113 majore le taux prévu dans la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique. Il le majore.

Le taux des prestations d'assurance-chômage est encore ramené de 60 à 57 p. 100 du revenu antérieur. Les gens qui perdent leur emploi en raison de leur mauvaise conduite ou qui quittent leur emploi sans motif valable seront totalement privés de prestations d'assurance-chômage.